



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur l'examen du préavis 13/23 « Budget 2024 »

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances (ci-après COGEFI) s'est réunie

- Le mardi 31.10.2023, de 19h30 à 21h30, avec M. Didier Reymond, boursier communal pour une séance de formation MCH2
- Le mercredi 08.11.2023 de 20h00 à 22h30, en séance de préparation, à la salle des Commissions
- Le vendredi 17.11.2023, de 08h00 à 18h00, à la salle du Conseil pour la journée avec la Municipalité
- Le vendredi 17.11.2023 de 18 :00 à 21 :00 pour discussion et vote.

Composition de la COGEFI

Présidente	Madame	Nadine Reichenthal (ASSE)	
Membres	Madame	Carmen Fankhauser (ASSE)	(présente le 17.11.23)
	Monsieur	Olivier Chabanel (PLR)	(le 17.11.23 présent jusqu'à 13 :00)
	Monsieur	Simon Hostettler (PLR)	
	Monsieur	Michel Racine (SCD)	
Rapporteur	Madame	Cindy Nussbaumer (Les Vert-e-s)	
	Monsieur	Michael Hauschild (ASSE)	

DOCUMENTS À DISPOSITION DE LA COGEFI POUR L'ÉTUDE DU BUDGET

- Documents d'information sur le nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2) du Plan Comptable Vaudois (PCV)
- Préavis 13/23
- Budget 2024
- Documents reçus pendant la séance avec la municipalité :
 - Organigramme du Personnel de St. Sulpice
 - Budget RH 2024 - EPT & charge du personnel
 - État des bâtiments – situation novembre 2023
- Documents reçus le 23.11.23, après la séance,
 - État des EPT
 - Financement de l'augmentation des coûts de personnel (1.58 mio)
 - Financement des charges du personnel 2024

Documents / Budgets des Ententes intercommunales suivantes :

- Chalet « Les Alouettes » à Morgins
- Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »
- Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile de l'ouest lausannois

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DU 17 NOVEMBRE 2023

- 08 :30 – 10 :00 Monsieur Etienne Dubuis, Syndic, accompagné de Monsieur Didier Reymond, boursier, Madame Jessica Frei, Responsable RH, et Mme Michelle Fournier, Secrétaire Municipale **Monsieur Reymond sera présent tout au long de la journée.**
- 10 :00 – 11 :00 Monsieur Olivier Matthey, Municipal accompagné de Monsieur Manuel Carmine (Chef du service des bâtiments)
- 11 :00 – 12 :30 Madame Anne Merminod, Municipale, accompagnée de Madame Marine Stäheli (cheffe du service de la petite enfance) et de Madame Andrea Medrano (déléguée promotion éc., développement durable, tourisme)
- 13 :40 – 14 :40 Madame Corine Willi, Municipale, accompagnée de Monsieur Claude-Alain Rouge (service de la voirie)
- 14 :40 – 15 :30 Monsieur René Piller, Municipal, accompagné de Monsieur David Miguel Conde (chef du service technique)
- 15 :40 – 16 :50 Monsieur Etienne Dubuis, Syndic
- 17 :00 – 18 :00 Débrief avec l'ensemble de la municipalité

La COGEFI remercie la municipalité ainsi que les divers Services de la Commune pour l'élaboration des différents documents. La COGEFI salue et remercie très particulièrement les responsables des Services de la commune pour les réponses très adéquates et claires à nos questions.

La COGEFI, regrette, néanmoins, de ne pas avoir reçu les documents en avance pour effectuer sa mission. En effet, ces derniers n'ont été mis à disposition, qu'en même temps que tous les autres conseillers communaux et de n'avoir pu recevoir que lors des séances avec la Municipalité et ses chefs de services, les documents complémentaires, qui n'ont toujours pas été reçus sous format électronique.

PREAMBULE

La commune de St Sulpice a décidé de faire partie des premières communes romandes à passer au nouveau Modèle Comptable Harmonisé (**MCH2**) du Plan Comptable Vaudois (PCV), avec classification dite « fonctionnelle ».

Le MCH2 a pour principal objectif l'harmonisation des plans comptables de l'ensemble des collectivités publiques suisses, cela pour permettre une plus grande comparabilité entre elles. Le MCH2 s'oriente également vers les pratiques des normes internationales en matière de comptabilité publique, à savoir les normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*). Enfin, il permet la prise en compte d'exigences nationales et internationales en matière de statistique financière. La comptabilité doit donner une situation claire, complète et véridique des finances, des patrimoines et des dettes communales. Les communes vaudoises ne sont donc pas autorisées ni à revaloriser leur patrimoine financier, ni à constituer des provisions.

Cette classification **MCH2** permet de catégoriser les charges et les revenus du compte de résultats, mais aussi les dépenses et les recettes du compte des investissements, avec classification fonctionnelle des 9 domaines

d'activité. La classification fonctionnelle permet de répondre à la question : quel est le domaine d'activité qui engendre cette dépense, respectivement cette recette.

MCH2 à St Sulpice

La COGEFI salue la décision de la municipalité d'adopter le nouveau règlement MCH2, et remercie le boursier et la municipalité du travail exhaustif mené afin de pouvoir comparer le budget dans son nouveau format avec le budget 2023.

Tableau 1 : Nouvelle classification MCH2 pour St. Sulpice et montants et % par fonction :

	Libellé	Montant budgété 2024	(% par rapport au total du budget)	Augmentation du montant budgété en % par rapport à 2023
0 (10)	Administration générale	4'158'027.45	9.81	9.1
1	Ordre et sécurité publique	1'931'686.73	4.56	6.9
2	Formation	5'340'617.05	12.60	11.3
3	Culture, sports et loisirs, église	1'506'900.60	3.56	25.1
4	Santé	6'500.00	0.02	0
5	Prévoyance sociale	3'554'439.90	8.39	20.5
6	Trafic et Télécommunications	4'056'108.98	9.57	11.5
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'045'680.96	7.19	7.3
8	Économie publique	372'273.06	0.88	-13.7
9	Finances et impôts	18'407'298.01	43.43	4.4
	Total	42'379'532.74	100	8.7

Le fait qu'une rubrique et/ou imputation comptable soit sous la responsabilité de plusieurs dicastères a causé incertitudes et questionnements, et il semble logique dans le futur de réunir les responsabilités selon les fonctions. De même le besoin de regrouper certains comptes peut avoir un impact sur la lecture des chiffres et la comparaison entre les années.

CONTEXTE

Les finances de St Sulpice (selon Rapport sur les finances communales vaudoises) sont caractérisées par un degré de couverture des charges insuffisant et un degré d'autofinancement (marge d'autofinancement x100 / Investissements nets) estimé mauvais avec marge d'autofinancement négative, mais un taux d'endettement net estimé « bon ».

Les sollicitations à la Commune sont en augmentation (garderie, accueil de jour, demandes au Service technique, travaux de voirie).

Le budget 2024 prévoit une augmentation des charges et revenus ainsi qu'une perte de 8.4% des charges budgétées.

La principale augmentation des charges, partiellement compensée par des revenus, et celle du personnel, due à une augmentation des EPT en lien avec des nouvelles prestations du Service enfance jeunesse et d'un renforcement du Service de la voirie et du Service.

Sur un plan historique, l'évolution du budget est progressive, avec une perte budgétée stable en % .

Année	Charges budgétées (CHF)	Revenus budgétés (CHF)	Perte budgétée (CHF)	Perte budgétée (%)	Charges de personnel budgétées (CHF)	Charges de personnel budgétées (%)
2014	24'174'595.00	23'098'430.00	1'076'165.0	4.5	3'794'175.0	15.7
2015	22'992'720.00	21'530'780.00	1'461'940.0	6.4	3'969'700.0	17.3
2016	25'697'530.00	23'904'970.00	1'792'560.0	7.0	3'048'760.0	11.9
2017	27'947'650.00	24'978'200.00	2'969'450.0	10.6	3'473'700.0	12.4
2018	29'468'878.00	26'763'758.25	2'705'119.8	9.2	3'827'655.0	13.0
2019	33'923'313.75	30'555'506.00	3'367'807.8	9.9	4'129'813.4	12.2
2020	34'674'026.90	31'718'408.00	2'955'618.9	8.5	4'383'350.0	12.6
2021	36'289'045.29	33'331'863.00	2'957'182.3	8.1	4'917'700.0	13.6
2022	37'650'730.80	36'431'311.00	1'219'419.8	3.2	5'734'226.0	15.2
2023	38'704'712.33	36'041'189.58	2'663'522.8	6.9	6'329'596.9	16.4
2024	42'379'532.74	38'818'629.01	3'560'903.7	8.4	7'779'723.15	18.4

Globalement, on remarque une augmentation en % des charges de personnel tel que budgétées. Certaines de ces charges sont couvertes par des revenus spécifiques tels que des taxes, la participation des parents, ou des subventions.

Il est actuellement difficile de comparer ces revenus en raison de libellés différents utilisés dans les budgets :

- 2022 et 2023 « Taxes, émoluments, produits des ventes », « Participations et remboursements », « Autres prestations et subventions ».
- 2024 : Taxes et redevances, Revenus divers.

Situation particulière : personnel / salaires

Les charges salariales s'élèvent à 7'779'723.15, soit 18.4% du budget de fonctionnement, et une nette hausse des EPT est prévue.

Tableau : Répartition des EPT en comparaison avec 2022 et 2023 :(Dès le 1er janvier 2023, les EPT comprennent les contrats à durée déterminée et contrats d'apprentissage.)

Service	EPT (2022) Sans les apprentis et CDD	EPT (2022) ¹ Avec les apprentis et CDD	EPT (2023) ² Avec les apprentis et CDD	EPT (2024) ³ Avec les apprentis et CDD Sans l'agrandissement du Service Enfance & Jeunesse	EPT (2024) Avec les apprentis et CDD Avec l'agrandissement du Service Enfance & Jeunesse
Service des Finances	3.3	3.3	3.3	3.3	4.1
Service RH	0.8	0.8	1.4	1.4	1.6
Service Greffe (secrétariat municipal et office de la population & réception)	5.8	8.1	8.5	9.5	9.5
Développement durable	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7
Service Voirie	7.0	7.0	7.0	8.0	8.0
Service Technique	2.8	2.8	3.0	4.0	4.0
Service Travaux	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Service Bâtiments	4.5	4.65	5.15	3.5	3.5
Eglise	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85
Service Enfance et Jeunesse	18.68	24.29	25.38	25.63	38.85
TOTAL EPT	45.33	53.39	56.18	57.88	72.1

2 Une augmentation de 2.79 EPT est survenue pour donner suite aux créations de postes et à des augmentations de taux d'activité dans les services suivants :

- 0.60 EPT au Service RH
- 0.40 EPT au Greffe (secrétariat municipal)
- 0.20 EPT au Service technique
- 0.50 EPT au Service des bâtiments (administratif)
- 1.09 EPT au Service Enfance & Jeunesse (reprise des P'tits Lioux au réfectoire scolaire et 2 personnes sous CDD pour du soutien éducatif)

3 Une augmentation de 1.7 EPT est demandée pour les créations de postes et des augmentations de taux d'activité dans les services suivants :

- 1.00 EPT pour un apprenti de commerce rattaché au Greffe
- 0.10 EPT au Développement durable
- 1.00 EPT au Service voirie
- 1.00 EPT au Service technique
- 1.6555 EPT au Service des bâtiments (4 postes ont été supprimés)
- 0.25 EPT au Service Enfance & Jeunesse (administratif UAPE)

Tableau : Répartition des EPT par domaine d'activités

	2023	2024	Variation
0. Administration générale	13.88	15.22	1.34
2. Formation	13.52	18.22	4.70
3. Culture, sport et loisirs, église	2.83	4.74	1.91
5. Prévoyance sociale	16.28	23.56	7.28
6. Trafic et télécommunication	3.01	3.47	0.46
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5.93	5.80	-0.13
8. Economie publique	0.30	0.33	0.03
9. Finances et impôts	0.40	0.77	0.37
Total	56.15	72.11	15.96

Charges du personnel

L'augmentation de la charge du personnel sans inclusion du projet enfant jeunes s'élève à

- Augmentation globale de 1.695 EPT + 274'000.00.-
- Indexation estimée à 2% + 101'000.-
- Annuités + 62'000.-
- Marge pour engagements imprévus + 120'000.-
- Augmentation 0.1 EPT développement durable et augmentation 0.25 EPT assistante UAPE + 25'000.-
- Autres (frais formation, recrutement...) + 24'000.-

Ils s'y ajoutent des frais pour la conciergerie externe :

- Conciergerie externe + 274'000.-
- Suppression de 4 EPT au Service des bâtiments - 227'541.-

Cette modification dans la gestion de la conciergerie est due à des difficultés avec les personnes engagées et en lien avec une « petite équipe » pour ces services, et des démissions. Afin de maintenir les prestations, la commune a dû faire intervenir des externes, et les frais de nettoyage se sont ainsi élevés à environ 350'000 / année.

Un appel d'offre a été faite pour des contrat d'une hauteur d'environ 250'000.- à deux sociétés renommées sérieuses

Le projet Enfance & Jeunesse prévoit une augmentation globale de 14.28 EPT au Service Enfance & Jeunesse
 Charge du personnel + 974'000.-

Couverture des charges salariales :

La part des charges salariales couvertes par les revenus autres que les recettes fiscales atteint 47.42%.

Tableau : Charges salariales par dicastère et couverture par des revenus autres que les recettes fiscales.

Budget 2024 - Charges salariales par dicastère			
	7'779'723.15	3'688'955.08	47.42%
	Charges salariales - budget 2024	Montant couvert par les revenus*	Part des charges salariales couvertes par les revenus*
0. Administration générale	2'118'786.15	182'569.20	9%
2. Formation	1'704'881.50	1'049'257.72	62%
3. Culture, sport et loisirs, église	536'463.60	3'431.92	1%
5. Prévoyance sociale	2'073'279.90	2'040'172.50	98%
6. Trafic et télécommunication	416'998.20	16'556.37	4%
7. Protection de l'environnement et amén.	793'904.00	263'859.12	33%
8. Economie publique	38'937.00	23'569.80	61%
9. Finances et impôts	96'472.80	109'538.45	114%

Règlement du personnel 2022 : La municipalité rapporte un impact positif du nouveau règlement du personnel (personnel communal actuellement stable, absence de conflits majeurs). Les charges en lien avec le règlement étaient déjà budgétées en 2023, tel que sur le budget 2024.

Discussion du budget par classification fonctionnelle selon MCH2

Fonction	Désignation	Question	Réponse
0 (10)	Administration générale <i>Législatif et exécutif</i> <i>Services généraux</i>		
3132004 3132006 3132008	Honoraires divers Honoraires juridiques Honoraires techniques	Affectations à quels projets ? Pourquoi dans le budget de fonction ?	Honoraires en lien avec réponses p.ex. en cas de litige, discussion avec propriétaires etc.
3132010	Frais études préliminaires	Pourquoi dans le budget de fonctionnement ? La municipalité dispose d'un crédit voté par le CC (Préavis N° 20/21 : Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude d'un montant maximal de	Réponse de la municipalité : Honoraires des études préliminaires qui pourraient être reclassées dans les Investissements (cf tableau en bas)

		CHF 50'000.00 par cas pour la législature 2021-2026) Ces montant ne devraient-ils pas être comptabilisés dans le budget d'investissement ?	
1022300	Informatique		Budget globalement inchangé Rassemblement internet et téléphonie
1029000 1022902 1022904	Bâtiments	États des bâtiments	Plusieurs bâtiments avec constructions vétustes voire en mauvais état. Bon état : Centre 60 et Centre 47
2030	Complexe du Léman	Comment diminuer les émissions d'énergie	Situation difficile, bâtiment de 1984. On pourrait envisager une démolition à moyen terme afin de mieux exploiter le potentiel de la parcelle
	Bochet 1	États des bâtiments	Projet de mise en DDP de la parcelle et du bâtiment
1022910	Centre 52	États des bâtiments	Chaudière à gaz sera remplacé. Installation de panneaux solaires. Façade ouest très humide.
1022908	Foyer des Pâquis : (1967)	États des bâtiments	Fenêtres en mauvais état, chaudière en fin de vie, bâtiment très occupé, passoire énergétique
3144006	Contrats de maintenance	Quelle est la différence avec les frais de conciergerie externe ?	Cf réponse groupée conciergerie externe dans l'introduction « personnel »
79002 (répartition sur diverses fonctions)	Service technique	Pourquoi une augmentation d'EPT est-elle proposée ?	Depuis 2023 : demande d'appliquer la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP) (450.11). En 2023 : 63 permis de construire, 31 demandes d'abattage d'arbres, nombreux recours/opposition à traiter. Des 2024 : révision de la loi de l'aménagement du territoire avec implication sur les constructions ; soit une hausse du travail du

			service technique. Sans soutien le retard des dossiers pourrait passer de 3 à 6 mois Demande de présence dans les projets intercommunaux en lien avec le Plan directeur intercommunal ne peut pas être honorée.
79002 (Répartition sur diverses fonctions)	Service technique	Ce poste, pourrait-il être financé d'une autre source (taxe, développement durable)	Il semble préférable de budgéter le poste au Service technique.
3130500	Assistance technique Système de vote électronique	Proposition d'ajouter un montant de 25.000.- (amendement)	Nouveau Système de vote électronique souhaité
4260900	Jetons de présence	Où sont affectés les montants des jetons de présence des conseillers participants à des séances intercommunales	Aux budgets des associations

Complément

3132010	Frais études préliminaires	Pourquoi dans le budget de fonctionnement ? La municipalité dispose d'un crédit voté par le CC (Préavis N° 20/21 : Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude d'un montant maximal de CHF 50'000.00 par cas pour la législature 2021-2026) Ces montants ne devraient-ils pas être comptabilisés dans le budget d'investissement ?
---------	-----------------------------------	--

La COGEFI a demandé les montants du budget prévus pour des études préliminaires

Honoraires des études préliminaires qui pourraient être reclassées dans les Investissements

		Budget 2024	Impact
	TOTAL	180'000.00	
3131010	Frais études préliminaires	60'000.00	
61500	Routes Communales	30'000.00	Résultat Commune
72000	Traitement des eaux usées	30'000.00	Résultat "Epuratation"
3132010	Frais études préliminaires	120'000.00	
34100	Sports	50'000.00	Résultat Commune
61506	Eclairage public	20'000.00	Résultat Commune
72000	Traitement des eaux usées		
79004	Urbanisme	50'000.00	Résultat Commune

Fonction	Désignation	Question	Réponse
1	Ordre et sécurité publique <i>Sécurité publique Questions Juridiques Service du feu Défense</i>		
	Facture police	Pourquoi cette augmentation	Augmentation des coûts de la vie, augmentation des effectifs

Fonction	Désignation	Question	Réponse
2	Formation Scolaire obligatoire Autres systèmes éducatifs		
1022912	Pavillon		Très vétuste, sera démoli lors de l'agrandissement du collège
21702	École des Pâquis (2015)		Bon état, présence d'un intendant. Très chaud, peu de place d'abri. Abris couverts et végétalisation à prévoir
21702	École des Pâquis (2015)	Agrandissement du collège	Actuellement, une salle de classe supplémentaire peut être aménagée. S'agissant de l'établissement scolaire Chavannes/St

			Sulpice, les besoins sont calculés sur les 2 collèges. Pose de Portakabin possible. Utilisation du pavillon : Ecoline et réfectoire
21702	École des Pâquis (2015)	Abris écoles	Le calcul du besoin d'abris dépend du nombre d'enfants. Le manque de verdure est un constat.
217		Garderie : Situation actuelle	La garderie a la place pour accueillir plus d'enfants. Actuellement liste d'attente de 115 enfants (St Sulpice + réseau) 80% des enfants habitent à St. Sulpice Priorités des listes d'attente imposées, tout comme la contribution aux coûts par les parents (St. Sulpice : 54% parents, 21.9% FAJE, Commune : 24%)
217		Garderie : Projet	Le projet permettrait d'ouvrir 36 places supplémentaires à la garderie. Et 36 places à l'UAPE
3105010		Frais d'alimentation	Couverts par l'augmentation de la part des parents
21802		Activités extrascolaires	Couverts par l'augmentation de la part des parents
4260004		Que concerne la participation des parents pour CHF 9000 au budget 2023	Participation aux frais des repas externes
3144004	Frais Conciergerie externe	Cette augmentation de charges correspond-elle à une diminution de charges de personnel ? Combien ? Quelle est l'évolution de la charge de conciergerie entre le budget 2023 et 2024, si on tient aussi compte du salaire de l'ancien concierge. Même question pour les autres comptes concernés par la conciergerie externe	Cf réponse
29904	Activités extra scolaires	S'agit-il du réfectoire ?	Oui

		Quelle est l'augmentation de l'effectif des enfants ? Quel est le coût par enfant à la charge de St-Sulpice et l'évolution de ce coût entre le budget 2023 et le budget 2024	
--	--	---	--

Fonction	Désignation	Question	Réponse
3	Culture, sports et loisirs, église <i>Héritage culturel</i> <i>Culture, autres</i> <i>Médias</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Eglises et affaires religieuses</i>		
3132010	Frais études préliminaires	Frais d'études préliminaires à reprendre sous budget d'investissements	Parc Russel : terrains fortement utilisés et usés. Estimation de couts pour changement du tartan : 150'000.00
		Biotope Parc Russel	Barrières plus conformes aux normes actuelles, devraient être changés si modification du Parc Russel. Etat du terrain de foot médiocre mais en attente.
		Signalisation routière	Modification de panneaux nécessaire à différents endroits. (zone payante Laviau, zone parc du Pélican
		Zone Laviau- blocs béton	Déplacés de quelques mètres, seront remis en printemps
	Sport extra communal	Pourquoi cette augmentation ?	Plus d'enfants inscrits dans des clubs (St Sulpice et externe)

Fonction	Désignation	Question	Réponse
4	Santé <i>Soins ambulatoires</i> <i>Prévention</i> <i>Santé publique, non mentionné ailleurs</i>		

43300	Service médical des écoles	Frais dentiste scolaire	Pas de questions
-------	----------------------------	-------------------------	------------------

Fonction	Désignation	Question	Réponse
5	Prévoyance sociale <i>Invalidité Vieillesse et survivants Famille et jeunesse Chômage Construction de logements sociaux Aide sociale et domaine de l'asile Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs</i>		
3130100	Frais e transport	Élévation du budget	Transport mobilité réduite sous-estimés

Fonction	Désignation	Question	Réponse
6	Trafic et Télécommunications <i>Circulation routière Transports publics Trafic, autres Télécommunications</i>		
3130104	Frais téléphones et internet	Changement opérateur téléphonique	
62902	Trafic public	Pourquoi cette hausse de prix	La hausse est expliquée par la participation aux coûts du trafic régional des trains régionaux + LEB (qui est en augmentation, du « plan climat », des couts d'électricités et de la baisse de la subvention de la confédération
3010000	Routes communales Urbanisme	Quelle est l'augmentation en EPT pour les routes communales et quel est le cahier des charges correspondant à cette augmentation d'EPT ?	Cf réponse groupée « personnel »

		Quels sont les nouveaux services fournis à a population ou quels sont les tâches qui ne peuvent être exécutées actuellement ?	
62 62902	Transport régionaux	Il est assez rare pour ne pas être mentionné. Pour une première fois nous constatons une hausse modérée du prestataire TL et une légère baisse pour MBC	Il est assez rare pour ne pas être mentionné. Pour une première fois nous constatons une hausse modérée du prestataire TL et une légère baisse pour MBC

Fonction	Désignation	Question	Réponse
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire <i>Approvisionnement en eau</i> <i>Traitement des eaux usées</i> <i>Gestion des déchets</i> <i>Aménagements</i> <i>Protection des espèces et du paysage</i> <i>Lutte contre la pollution de l'environnement</i> <i>Protection de l'environnement, autres</i> <i>R&D protection de l'environnement</i> <i>Aménagement du territoire</i>		
1022900	Développement durable	Stabilité des TAXES pour le développement durable :	Fond réglementé. Nouvelle loi sur l'environnement : probable hausse des demandes de subvention bâtiments.
1022900	Développement durable	Photovoltaïque : stable	Même montant budgété car pénurie de matériel
3105010	Développement durable		Augmentation des demandes de subvention pour pompe à chaleur, abonnement de mi-tarifs.
3105010	Achats produit alimentaires Développement durable	Pouvez-vous nous donner des informations sur les activités avec les enfants	Collations lors des actions nettoyage du lac
730	Gestion des déchets	Pourquoi une augmentation du personnel ?	Service sous tension. 2000 heures supp/vacances accumulées en début 2023,

			difficiles à diminuer. Augmentation des manifestations, augmentation du tourisme
24200	Parcs et promenades		Augmentation des manifestations, augmentation du tourisme
3120004	Électricité	A quoi est due cette augmentation (de 240.- à 1000.-) puisqu'on peut diminuer l'éclairage du parc ?	Coûts d'électricité en augmentation, arrêt complet de l'éclairage pas possible.
74202			Renaturation des rives secteur UNIL selon loi d'aménagement
61500	Routes Communales		RC1 et les routes de mobilité douce demandent plus de service. (p.ex. obligation de saler les routes en hiver). Pas de compensation du Canton (demandé, mais NON du Grand Conseil
61506	Éclairage publique		Plus d'évènements. Plan de réhabilitation de l'éclairage établi avec SIL, en route par étapes.
7200	Traitement des eaux usés	CISTEP	Charge en augmentation en raison des bâtiments en construction + amortissements de crédits

Fonction	Désignation	Question/remarque	Réponse
8	Économie publique <i>Agriculture</i> <i>Sylviculture</i> <i>Tourisme</i> <i>Industrie, artisanat et commerce</i> <i>Combustibles et énergie</i>		
85002	Promotion économique		

Fonction	Désignation	Question/remarque	Réponse
9	Finances et impôts <i>Impôts</i> <i>Conventions fiscales</i> <i>Péréquation financière et</i> <i>Compensation des charges</i> <i>Quotes-parts, autres</i> <i>Administration de la fortune et</i> <i>de la dette</i> <i>Redistributions</i> <i>Postes non ventilables</i>		
96318	Refuge	États des bâtiments	Façades à revoir. Inclus dans l'étude du projet Laviau...
96320	Bochet 14	Redevance DDP	Inchangé
96322	Centre 152	États des bâtiments	Voué à démolition
4000000 4001000	Impôts sur le revenu, personnes physiques Impôts sur la fortune, personnes physiques	Comment sont calculés ces augmentations de + 1'400.000 (+ 8%)	Augmentation budgétée en lien avec inflation, salaires et nouveaux contribuables
3622010 4622010	Péréquation Horizontale (+11%) Vs Compensation (Péréquation) Horizontale (+5%)	On paye +8% de plus pour la péréquation en 2024 et reçoit « seulement » +5% en retour soit une différence négative budgétée en 2024 de 6'487'879 vs 5'753'803 en 2023.(différence : 734'076).	La commune paiera effectivement plus pour la péréquation en 2024, mais il y aura une réduction significative de la charge estimée à 1'800'000 CHF en 2025
3622010	Péréquation Horizontale	La diminution calculée de la péréquation pour 2025 se base sur quels calculs	Sur les chiffres 2021. Ce montant semble relativement certain.
		Quelles autres voies sont travaillées actuellement par la municipalité pour augmenter les recettes afin de couvrir les charges « fonctionnelles »	Taux d'imposition : NON Terrain en DDP : pour le moment NON, mais à revoir Jordils : en attente de la décision du promoteur, pas de nouvelles recettes via impôt pour le moment. Augmentation de l'attractivité de St. Sulpice pour attirer des investisseurs Vente de parcelles : réservés au financement des investissements à venir, tel que le port Absence d'entreprises

			Nouvelles idées pas concrétisées ni verbalisées
		Quel est le risque de péjorer des projets tel que E&J si on met l'accent sur le port ?	Le projet E&J est une dépense « fonctionnelle », le port un investissement.
		La municipalité : a-t-elle dû faire recours au Préavis N° 11/2022 (octroi d'une autorisation à emprunter pour couvrir le ménage courant)	Non
	Investissements :	Emprunts avec financement envisagés sur 30-40 ans.	Les rendements prévus de la nouvelle déchetterie et du port devraient selon la municipalité couvrir les investissements.
	<p>L'année passée, la COGEFI demande dans son Rapport du Budget 2022, que la Municipalité gère les charges maîtrisables avec rigueur, afin de diminuer le déficit. Aujourd'hui, la Municipalité nous présente à nouveau un budget déficitaire correspondant à environ 7 points d'impôt.</p> <p>>>> Les charges augmentent de 9,5% et les revenus que de 7,7%, et ceci sans que la Municipalité nous donne l'impression de vouloir inverser la tendance avec l'argument qu'à partir de 2025, St-Sulpice profitera d'un allègement sensible de la péréquation qui devrait correspondre à 3-4 points d'impôt.</p> <p>En acceptant le référendum (refusant une augmentation du point d'impôt), les Serpellious ont demandé à notre Municipalité de gérer les ressources à sa disposition aux mieux. Aujourd'hui nous devons constater qu'aussi bien le vœu de la COGEFI (Rapport 2022) que celui des Serpellious est resté lettre morte. Reste à noter, que selon la logique de notre Municipalité, les Serpellious n'auraient pas opté pour une diminution des prestations ! Ceci a comme résultat de transférer nos déficits aux générations futures et à terme d'augmenter les impôts drastiquement. Ce n'est pas une politique raisonnable.</p> <p>Est-ce à nous « La COGEFI » voir au Conseil communal de leur dire où économiser ? C'est trop facile de nous passer la patate chaude. En répondant positivement à leur requête, ils pourront toujours prétendre que ce n'est pas nous.</p>		Cf commentaire COGEFI

Discussion COGEFI :

Pour mémoire : 1 point d'impôt est l'équivalent d'environ 450.000.- CHF

Le déficit budgété 2024 est équivalent à environ 7.9 points d'impôts

Des nouveaux revenus financiers ne sont pas prévus pour 2024.

La récupération envisagée dès 2025 est certes positive mais encore hypothétique et dépendante de la décision finale sur la baisse de la péréquation.

Discussion générale :

La situation structurelle est toujours difficile voire s'aggrave. Les dépenses non maîtrisables telles que les contributions au transport public ou la péréquation pèsent sur le budget communal. Les revenus ne couvrent qu'à peine les charges. Certains membres de la COGEFI constatent une absence de vision et une prise de risque financière sans réel plan B. Si le budget n'est pas accepté, la municipalité prévoit ainsi la reprise du budget 2023, soit le maintien des services sans agrandir.

La marge d'autofinancement reste restreinte. Des investissements futurs ne seront faisables que par des emprunts qui augmentent la dette, avec hypothèque sur l'avenir de St Sulpice. Au vu de la situation de la dette de St. Sulpice, certains membres de la COGEFI estiment ceci envisageable.

Certains estiment que le déficit est expliqué « habilement », et qu'il pourrait y avoir un risque de prêter d'autres projets si on met l'accent sur le projet de la garderie. Certains estiment que le fait que les frais de la garderie soient pour la plus grande partie couverts par des revenus spécifiques ne devrait pas prêter des projets couverts par des investissements, donc des emprunts.

Certains déplorent l'absence apparente de maîtrise du budget selon planification Top-down ou les objectifs globaux sont d'abord définis et les moyens pour les atteindre déterminés par la suite.

D'autres, tout en acceptant une situation difficile avec des risques inconnus, trouvent que la diminution de la péréquation prévue est une chance, permettant d'augmenter le budget du personnel et ainsi d'augmenter les prestations.

Discussion détaillée :

Garderie

Pour certains membres de la COGEFI, le projet de la garderie devrait améliorer la situation de plusieurs parents cherchant une place de garderie, ce qui pourrait améliorer l'accès au travail pour ces familles, et ainsi acquérir de nouveaux contribuables. Le projet garderie pourrait par ailleurs augmenter l'attractivité de la commune pour des personnes ou des entreprises. L'impact financier devrait ainsi pour certains être compensé mais représente pour d'autres une charge considérable.

Nouveaux postes voirie et service technique

Les nouveaux postes ne créent pas de nouvelles prestations, mais semblent nécessaires pour un maintien des prestations actuelles. Des améliorations attendues, p.ex des délais d'élaboration de rapport par le service technique et le maintien des prestations de la voirie prévues avec les augmentations de personnel devraient améliorer le fonctionnement et maintenir les contribuables à St Sulpice. La COGEFI rappelle avoir, lors du budget 2023, déjà donné son accord d'augmentation du poste de la voirie, qui ne semble pas avoir été concrétisé ce que la COGEFI déplore.

D'autres revenus ?

Le sentiment est que le projet de mise en DDP raté pourrait avoir désillusionné des potentiels investisseurs. Une relance semble nécessaire. Par ailleurs, trop de projets (p.ex. amélioration du rendement des bâtiments) sont repoussés. La promotion économique nécessite d'être renforcée, afin d'attirer des investisseurs et créer

des revenus complémentaires alternatifs. La COGEFI estime que la municipalité devrait maintenir plus de contact avec des entreprises et contribuables. Une hausse des impôts n'est à ce moment pas discutée.

Où économiser d'autres frais ?

A l'heure actuelle, il semble difficile d'économiser des frais sans diminuer les prestations de la commune. La seule économie de frais significative est attendue en 2025 avec la diminution de la péréquation. Tous les signaux reçus par la COGEFI sont que cette diminution de charges, estimée à 1'800'000.- est réelle. La récupération envisagée dès 2025 est certes positive mais encore hypothétique et dépendante de la décision finale sur la baisse de la péréquation.

Propositions d'amendements :

Après discussion, la COGEFI estime que la valorisation des services et l'élargissement des prestations en lien avec la garderie vaut majoration budgétaire. Cependant, la COGEFI, dans le but de diminuer le résultat déficitaire budgété, vous propose les 19 amendements suivants pour une **réduction totale de CHF 593'526.- du déficit budgété** :

	Budget 2024 (préavis)	Budget 2024 (amendé)
Déficit	CHF 3'560'903.73	CHF 2'967'377.73

Amendements :

- Diminution de la charge salariale afin d'arriver à une indexation des salaires de 1.4%.
- Estimation réelle des salaires « garderie » (rentrée en août 2024)
- Suppression des frais d'études préliminaires
- Frais conciergerie communiqués par la municipalité : CHF 250'000.-
- Transports publics
- Diminution des honoraires juridiques
- Ajout d'un montant de 25'000.-. (Système de vote électronique)

Les amendements en détail :

N°	Libellé	Budget 2024 (préavis)	Budget 2024 (amendé)
<i>Les 3 amendements suivants sont liés à l'augmentation de capacité d'accueil de l'UAPE, des activités extrascolaires et de la garderie. La Municipalité a budgété les salaires liés à cette augmentation de capacité sur l'année complète, or fait est que l'augmentation réelle de la capacité d'accueil est planifiée pour la rentrée d'août 2024. L'augmentation au budget est donc inutilement gonflée et peut être réduite de moitié.</i>			
1	21802 UAPE 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation		
	Diminution de CHF 113'488.40	CHF 806'170.80	CHF 692'682.40
2	29904 Activités extra scolaires 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation		
	Diminution de CHF 47'897.60	CHF 260'799.60	CHF 212'902.-
3	54502 Garderie 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation		
	Diminution de CHF 213'186.-	CHF 1'513'822.-	CHF 1'300'636.-
<i>Les 3 amendements suivants suppriment des frais d'études préliminaires. Les études préliminaires liées à des investissements n'ont pas à figurer dans les comptes de fonctionnement. Pour rappel, en début de</i>			

<i>législature, la Municipalité a vu accepté par le Conseil Communal le préavis 20/21 demandant une autorisation d'engager des dépenses pour crédit d'études jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas. Ce même préavis confirme que ceci est fait afin d'éviter qu'une étude en relation avec un futur investissement ne soit financée par le budget de fonctionnement.</i>				
4	34100 Sports 3132010 Frais études préliminaires	Diminution de CHF 50'000.-	CHF 50'000.-	CHF 0.-
5	61506 Éclairage public 3132010 Frais études préliminaires	Diminution de CHF 20'000.-	CHF 20'000.-	CHF 0.-
6	79004 Urbanisme 3132010 Frais études préliminaires	Diminution de CHF 50'000.-	CHF 50'000.-	CHF 0.-
<i>LA COGEFI estime que la municipalité doit tout faire pour diminuer la charge en lien avec les transports publics</i>				
7	62902 Transports régionaux 3621022 Participation aux coûts du trafic régional	Diminution de CHF 50'000.-	CHF 527'972.70	CHF 477'972.70
<i>La Municipalité calcule une indexation de 2%, or la COGEFI estime que ce montant est surévalué, surtout que la Municipalité a déjà payé la pleine indexation de 3% en 2023. La COGEFI propose donc de réduire l'augmentation de la charge salariale afin d'arriver à une indexation des salaires de 1.4%. Cette adaptation représente une diminution d'environ 30'000.-. Ce montant a été réparti sur les 6 plus gros services afin de ne pas impacter qu'un service spécifique. N'ont pas été pris en considération les services Garderie, extrascolaires, UAPE qui sont déjà réduits par les amendements précédents ainsi que secrétariat Municipal qui diminue déjà sa masse salariale en comparaison de 2023</i>				
8	1022200 Ressources humaines 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Diminution de CHF 6900.-	CHF 477'906.-	CHF 471'006
9	79004 Urbanisme 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Diminution de CHF 6'000.-	CHF 403'731.-	CHF 397'731.-
10	34200 Parcs et promenades 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Diminution de CHF 4'650.-	CHF 327'157.20	CHF 322'507.20
11	61500 Routes Communales 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Diminution de CHF 4'500.-	CHF 316'139.40	CHF 311639.40
12	1021010 Comptabilité générale 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Diminution de CHF 4'050.-	CHF 284'744.20	CHF 280694.20
13	1022100 Contrôle des habitants 3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Diminution de CHF 3'900.-	CHF 272'356.80	CHF 268'456.8
<i>La COGEFI constate que les honoraires en général ont fortement augmenté, il est vrai que la nouvelle classification MCH2 peut en être la cause car les dépenses doivent être bien mieux catégorisée mais il est tout de même surprenant que des honoraires juridiques passent de CHF 0.- à CHF 50'000.- raison pour laquelle elle propose de réduire le montant de CHF 20'000.-</i>				
14	79002 Service technique 3132006 Honoraires juridiques			

	Diminution de CHF 20'000.-	CHF 50'000.-	CHF 30'000.-
<i>Les frais de conciergerie externe s'élèvent à un montant de CHF 273954.- or la Municipalité a communiqué un montant nécessaire de CHF 250'000.- La COGEFI propose donc une diminution de CHF 23'954.- à répartir sur les 4 lignes suivantes</i>			
15	21702 Pâquis 2 – Collège 3144004 Frais de conciergerie externe		
	Diminution de CHF 17247.-	CHF 178'370.-	CHF 161'123.-
16	54520 Garderie Bâtiment 3144004 Frais de conciergerie externe		
	Diminution de CHF 4072.-	CHF 43'240.-	CHF 39'168.-
17	1022902 Centre 60 3144004 Frais de conciergerie externe		
	Diminution de CHF 1437.-	CHF 15'140.-	CHF 13'703.-
18	1022904 Centre 47 3144004 Frais de conciergerie externe		
	Diminution de CHF 1198.-	CHF 12'440.-	CHF 11'242.-
<i>La COGEFI a pris note de la volonté du président d'instaurer un système de vote électronique et propose d'ajouter un montant de CHF 25'000.- au budget du Conseil communal.</i>			
19	1011000 Conseil Communal 3130100 Prestations de tiers diverses		
	Augmentation de CHF 25'000.-	CHF 6'000.-	CHF 31'000.-

Veux de la COGEFI pour 2024 :

- Consultation, intégration de la COGEFI lors de la préparation du budget
- Envoi des documents à la COGEFI pour études et commentaires selon un délai raisonnable (2 semaines par ex.) avant les réunions.
- Vision stratégique à moyen terme
- Revenus complémentaires alternatifs
- Renforcement de la promotion économique
- Étudier la possibilité d'augmentation des taxes

CONCLUSION

La situation structurelle est toujours difficile. Le budget prévoit une perte budgétée de 8.4 % pour le maintien des prestations actuelles et une augmentation des prestations de la garderie. Ces prestations vont impacter considérablement les charges de fonction pérennes. Ces charges ne seront compensées que dès 2025, avec un risque dépendant de la décision finale sur la baisse de la péréquation. L'acceptation du budget représente donc une prise de risque financière considérable. LA COGEFI valorise cependant les besoins des parents avec enfants de bas âge en particulier et des habitants en général, comme la situation difficile des services de voirie et technique. La situation financière globalement positive de St Sulpice devrait permettre de continuer de financer les investissements majeurs prévus par des emprunts.

Après discussion, la COGEFI décide de manière unanime (6/6votes) d'accepter le budget avec les amendements proposés

CONCLUSION

A l'unanimité, la COGEFI, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal n°13/2023,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

D'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2023 **tel qu'amendé** et les budgets des ententes intercommunales :

- o Chalet « Les Alouettes » à Morgins
- o Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- o Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »
- o Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile de l'ouest lausannois

Au nom de la COGEFI



La présidente
Nadine REICHENTHAL



Le rapporteur
Michael HAUSCHILD

Saint-Sulpice, le 26 novembre 2023